

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

3 février 2022

Date d'affichage :

17 février 2022

L'AN deux mille vingt-deux, le 10 février le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 3 février, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

M. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LAURENT, LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mme Elodie ACKNIN, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Didier LARRAUFIE

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Jean-Louis RAYNAUD

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 FEVRIER 2022**

QUESTION N° 2

OBJET : Dispositif Cœur de Ville – Demande de subvention au titre du financement du poste de directeur de projet pour l'année 2022

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Par délibération du 17 mai 2018, le Conseil Municipal a approuvé d'une part son intégration au dispositif Cœur de Ville suite à la sélection de la Commune de Riom et autorisé d'autre part le Maire à signer la convention pluriannuelle de programmation en découlant.

Afin d'animer et de piloter ce dispositif, un directeur de projet a été sélectionné, il s'agit de M. Fabien DUGOUR.

Dans le cadre du présent dispositif et afin d'aider à son animation, l'Etat finance jusqu'à 50% des dépenses liées aux coûts salariaux de ce directeur de projet (50% dans la limite d'une dépense annuelle subventionnable de 80 000 €).

Afin de profiter de ce dispositif, il convient que le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter ce financement, étant entendu que la dépense subventionnable pour la Commune devrait s'élever à environ 72 000 € pour l'année 2022.

Plan de financement annuel :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Salaires et charges	72 000 €	Etat	36 000 €
		Commune de Riom	36 000 €
Total	72 000 €	Total	72 000 €

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser le Maire à solliciter auprès de l'Etat, mais également de tout autre financeur éventuel, une aide au financement du poste de directeur de projet Cœur de Ville,
- signer tout document découlant de la présente délibération.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 10 février 2022

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL